



Problèmes frais de gestion abusifs

Par immolost

Bonjour,

Une résidence étudiante m'a demandé des frais de gestion dépassant les maximums prévus par la loi Alur. Cette résidence est une société immobilière louant de nombreux appartements et possédant des agences dans certaines villes. Une personne m'a dit que le dépassement était autorisé pour les structures qui n'étaient pas des agences. Est-ce vrai ? Ce type de résidence n'est-elle pas une agence ?

Je vous remercie pour votre réponse car je suis un peu perdue.

Bien cordialement,